

Les balades urbaines du Collectif Ceinture Verte de Montpellier (CCVM)

Nature préservée et agriculture de proximité : la ville heureuse !

CASTELNAU-le-LEZ / SABLASSOU, le 16 avr 2023

Balade inscrite parmi les Evénements de printemps des Quatre Saisons de l'Agroécologie (organisés sous l'égide de Montpellier Métropole)

Participants, environ 70 personnes

Itinéraire :

Station Tram2 ND de Sablassou – lieu de regroupement
Rue du Puech St-Peyre
Escale aux jardins partagés de l'association 'Maraîchons', chemin des Jardins
Chemin des thermes jusqu'au Mas des Lapins
Chemin des Grés, jusqu'au château d'eau, point de vue dominant sur la plaine agricole
Pont franchissant la 2x2 voies (Boulevard de Liaison Est), et panorama sur la plaine du Crès et St Aunès
Visite de l'une des norias, celle de l'impasse des Pâquerettes
Retour aux jardins partagés 'Maraîchons'

Points forts de la balade :

- **Présentation du CCVM** : Créé en 2017, le Collectif CEINTURE VERTE de Montpellier compte aujourd'hui 14 associations militant pour la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels urbains et périurbains. Il s'est constitué en association en 2021.
- **Présentation de l'asso 'Maraîchons'** : Créée en 2020, elle compte déjà aujourd'hui près de 70 membres. Sur un délaissé agricole de près de 3000m² mis à disposition par un propriétaire privé, l'association a développé le maraîchage en partage des récoltes. Elle a construit une serre pour la préparation des semis et plantations. Elle organise des événements, animations, soupes populaires... Elle participe à des réflexions et expérimentations sur la biodiversité et la qualité des sols, en liaison avec les étudiants et laboratoires de Supagro.
- **Exposés scientifiques sur la nature des sols de la plaine Est** de Montpellier et en particulier sur le secteur Sablassou, par des intervenants universitaires :
 - Exposé de Julien FOUCHÉ : Etude des sols sur les **160 ha du périmètre de Sablassou**, par l'Institut Agronomique de Montpellier (Sup-Agro)
 - Exposé de Vincent PETIT, Hydrogéologue : Etude d'une fosse pédologique sur 1,3m de profondeur, les qualités agronomiques exceptionnelles du sol au niveau du chemin des Jardins



- **Panorama sur les vignes et Bois de Doscares : exposé sur la viticulture dans ce secteur, par Nathalie DELBEZ** . Elle gère le domaine viticole De Calage exploité depuis six générations par la même famille, AOP de la Méjeanelle, une appellation réputée, faisant partie des Grés de Montpellier, cultivée en Bio. Ce domaine est à cheval sur les communes de Saint-Aunès et de Montpellier et fait partie des rares vignes encore exploitées sur celle de Montpellier. Ses vignes, et celles de ses voisins, sont menacées par le projet de Déviation Est de Montpellier (DEM), qui les traverserait.

Les vignes occupent près de 70% des terres cultivables entre la route de Nîmes (M113) et l'A709. Elles sont particulièrement bien tenues, et certaines parcelles ont été replantées tout récemment. La plupart des vignes sont cultivées en bio, et non encore irriguées (question à l'ordre du jour des adaptations aux changements climatiques).

La presque-totalité des terres de la plaine-Est sont cultivées (hors Bois de Doscares) ; **c'est exceptionnel dans un secteur en totalité cerné par l'urbanisation et les infrastructures.**

On distingue sur le haut de la colline, à faible distance des réservoirs semi-enfouis d'eau alimentant le réseau d'eau potable, le chantier de la future usine de potabilisation des eaux du Bas-Rhône, destinée à sécuriser l'approvisionnement de l'agglomération (et réduire les prélèvements dans l'aquifère du Lez).

Le panorama vallonné de cette plaine agricole encore préservée, est exceptionnel, surtout si proche de la grande ville en expansion dont on aperçoit les grues en action du côté des nouveaux quartiers Euréka et Millénaire

- Au **Pont franchissant le Boulevard Est de Liaison** (près du Château d'eau), on surplombe la 2x2voies à grand trafic, pénétrant vers le nord dans la zone urbaine ininterrompue de Castelnau et du Crès. Aux heures de pointe la file d'attente peut atteindre un km sur les deux voies pénétrantes. **Le projet DEM** (Déviation Est de Montpellier, sous Maîtrise d'Ouvrage Département de l'Hérault, conçu dans les années 90) est toujours à l'ordre du jour ; il prolongerait de 2km la 2x2voies pour atteindre l'A709. Il nécessiterait la construction d'un nouvel échangeur et des ouvrages de franchissement dénivelés des deux ronds-points. Une concertation publique de 2019 a conclu à un avis plutôt favorable du public, et au choix d'un tracé préférentiel. L'Enquête Publique préalable à la DUP, prévue initialement en 2022, n'est pas encore planifiée...

- **Panorama sur le secteur de La Plaine et vallée du Salaison (communes du Crès et de Saint Aunès)**. On y voit des terres de qualités comparables à celles de Sablassou. Les vignes y sont moins présentes ; les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) semblent majoritaires.

- **Visite de l'une des norias** : Elles étaient utilisées encore il y a 50 ans pour l'irrigation. Ces ouvrages assez complexes ont été bâtis aux 17^e ou 18^e siècle ; certaines datent du début du 20^e ou ont été restaurées à cette époque. La nappe phréatique, abondante et accessible à faible profondeur, permettait grâce aux norias, l'irrigation gravitaire des cultures. Les constructions d'immeubles proches de Sablassou, ont eu besoin de pomper en permanence l'eau de la nappe pour l'excavation et la construction des sous-sols ; ceci aurait été la cause d'un abaissement récent du niveau de la nappe phréatique. Aujourd'hui l'irrigation se fait avec l'eau du Bas-Rhône dont le réseau s'est étendu sur la plaine est.

- **Apéro sur le site des jardins partagés** de l'association 'Maraîchons', **et débats** :

- **Sur les menaces d'extension urbaine** sur la Plaine agricole (19 ha sur Sablassou, relocalisation de la Clinique du Parc et autres projets d'implantation) ; est-ce opportun ? Beaucoup de participants sont opposés à toute extension urbaine sur cette plaine agricole, et demandent la sanctuarisation de la totalité des 800 ha (création d'un PAEN, tel que suggéré par le CCVM). **Il faut pérenniser les activités agricoles, et surtout les renforcer vers plus de cultures nourricières de proximité, créatrices d'emplois** pérennes (directs et indirects). C'est aussi réduire la dépendance alimentaire de la grande ville, et approvisionner en produits frais les cantines collectives et marchés locaux... *NB: Nous nous réjouissons d'apprendre que le projet de ZAC 'La Plaine' envisagé sur les 30 ha de terres agricoles au sud de la voie ferrée sur la commune du Crès, serait abandonné, décision prise tout récemment dans le cadre de l'élaboration du PLUi.*

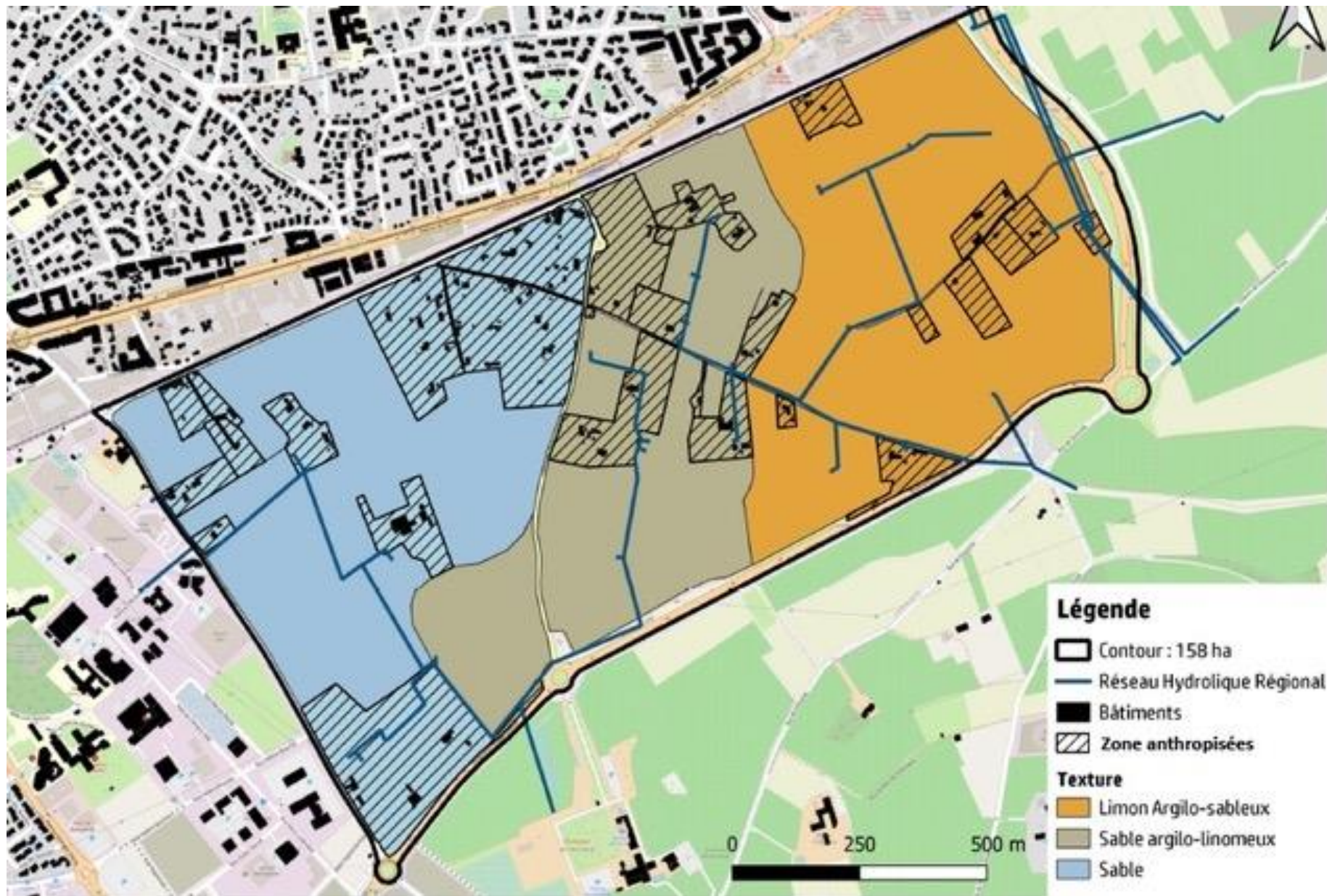
- **Sur l'opportunité d'achever la DEM (Déviation Est de Montpellier).** Le bouclage de la DEM (2 km) se traduirait par un accroissement massif du trafic routier, jusqu'à atteindre de nouveau des congestions ; notamment sur l'A709, où les bouchons sont déjà de retour... C'est à contre-courant de tous les objectifs visant à réduire le trafic routier, ses nuisances et ses émissions de GES. Un tel ouvrage routier inciterait à terme de les projets de nouvelles extensions urbaines, en contradiction avec les objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) fixés par la loi Climat Résilience. La DEM constituerait aussi un cloisonnement additionnel du territoire très pénalisant pour l'exploitation des cultures. Doit-on encore aujourd'hui sacrifier les plaines agricoles et créer les conditions de leur disparition à terme ? Pourquoi détruire des sols à haute valeur agronomique, des continuités écologiques et des habitats d'espèces menacées, pour accroître pendant quelques années de plus le confort des automobilistes, ou leur permettre d'habiter plus loin et de voyager plus ? Le projet de DEM doit être abandonné. La progression de population sur les communes de Castelnaud et du Crès, devrait se ralentir sensiblement dans les années à venir (foncier se raréfiant, objectif ZAN). La solution aux congestions routières passe par quelques réaménagements des ronds-points d'entrée de villes, mais surtout par la sobriété en termes de mobilités (petits véhicules, covoiturage, mobilités actives, télétravail, accroissement des capacités des transports collectifs routiers ou sur rails, multiplier et étendre leurs lignes, développer des intermodalités performantes, etc.). La priorité n'est plus d'élargir ou d'allonger les routes, au contraire. Le report modal vers les transports collectifs doit s'organiser et s'accélérer, il n'y a pas d'autre choix.

Conclusions

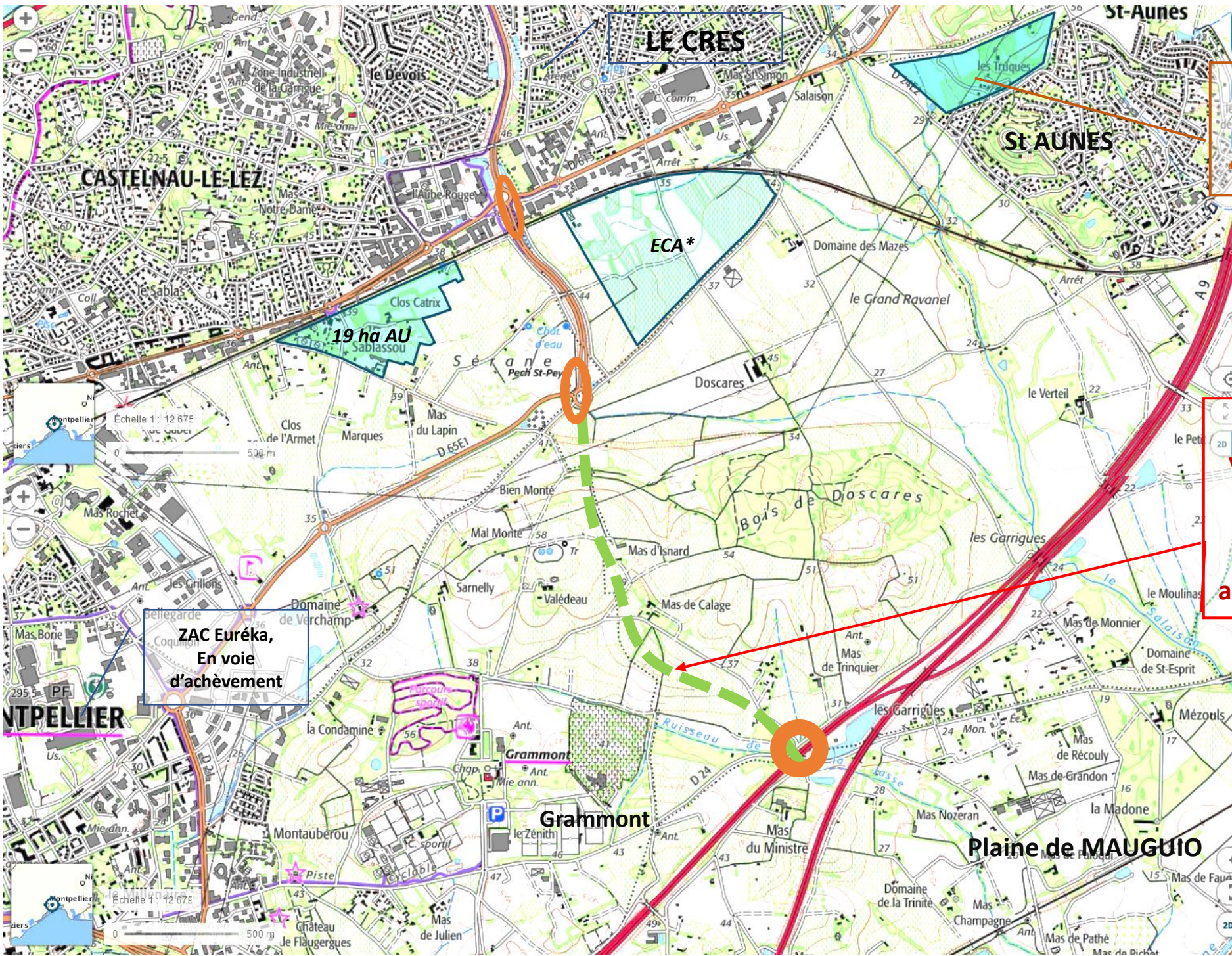
- **les 800 ha d'activités agricoles et viticoles** forment un grand poumon vert apaisant au milieu de la grande ville. L'étalement urbain, la densification du bâti, et les infrastructures ont aujourd'hui totalement interrompu les continuités agricoles et naturelles vers les territoires plus à l'est et vers le sud. Les exploitations agricoles et viticoles de ce périmètre ont jusqu'à maintenant pu se maintenir. Pourquoi les mettre en péril ?
- **L'ensemble constitue un capital de très grande valeur**, à la fois pour son potentiel agronomique, pour ses paysages campagnards exceptionnels, pour la valeur patrimoniale de ses domaines, pour les bienfaits écologiques innombrables (séquestration carbone, espaces de respiration, préservation des sols vivants et aquifères,...), et pour le maintien et la création d'emplois valorisants et pérennes liés aux cultures et à l'entretien des espaces de nature.
- Il est devenu impératif de sauvegarder ce capital dans son intégralité. **Le projet d'urbaniser Sablassou (Castelnaud), doit être abandonnés. L'abandon du projet de ZAC de la Plaine (La Crès) doit se confirmer. La construction de la DEM doit également être abandonnée. Tout en créant une énorme coupure de la plaine agricole, elle créerait les conditions d'une urbanisation progressive de tout le secteur, et d'un accroissement massif du trafic routier notamment sur l'A709** déjà très chargée six ans après son dédoublement (trafic induit).
- La **sanctuarisation des 800 ha, par la création d'un PAEN** (Périmètre de Protection et de Mise en Valeur d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), **est une nécessité impérieuse** pour pérenniser la vocation agricole et naturelle de ce périmètre partagé entre quatre communes (St Aunès, Montpellier/Grammont, Castelnaud, et Le Crès), faciliter les reprises et les adaptations contribuant à l'approvisionnement alimentaire de la grande ville et apportant aux citoyens des services écologiques et des bénéfices sanitaires, très importants sur le temps long.

Voir cartes ci-après

Voir vidéo : <https://youtu.be/vmhraGJTPoU>



Zoom sur la plaine de 158 hectares du périmètre de SABASSOU, longeant la voie de chemin de fer sur la commune de Castelnau le Lez. Cette plaine se prolonge au-delà de la voie rapide (2x2voies) au nord-est par le secteur de la Plaine sur la commune du Crès et le long du Salaison sur la commune de St Aunès.



ZAC
achevée
en 2021
470 logmts

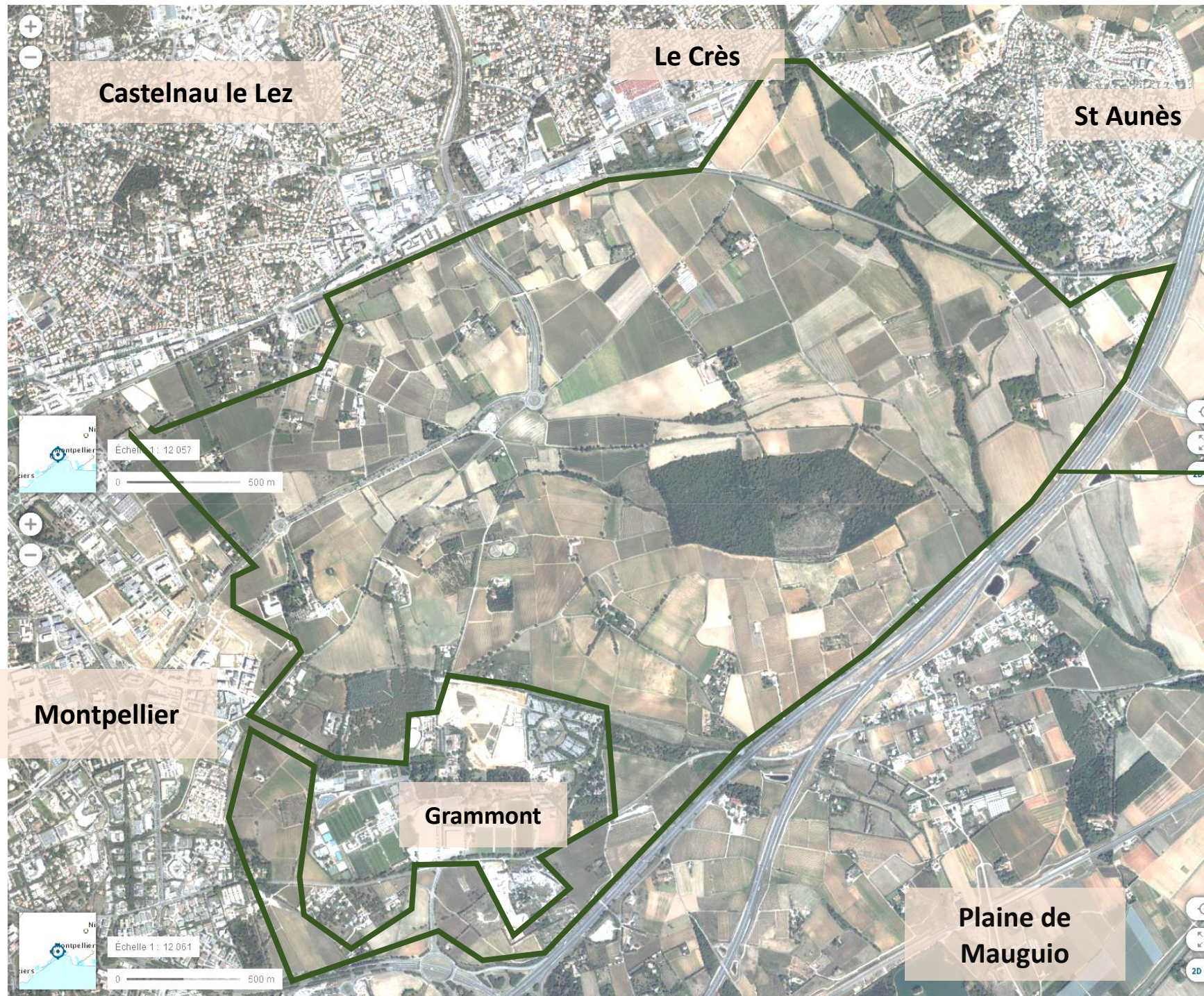
Projet de
voie rapide
DEM
2x2 voies.
Sera-t-il
abandonné ?

ZAC Eureka,
En voie
d'achèvement

○
Echangeurs et
franchissements
dénivelés

CCVM

La Plaine EST de Montpellier, et les menaces d'urbanisation et d'infrastructures routières. *ECA = En Cours d'Analyse dans le PLU (décision d'abandon à confirmer)



Proposition de
**Périmètre à
Sanctuariser**
PAEN
800 ha

CCVM
Avr 2023

Plaine agricole de l'Est de Montpellier, > 700 ha de terres cultivées (Vignes, céréales, oléagineux, maraîchage), et son îlot boisé (Doscares), photo aérienne 2021